

## CONDITIONS GENERALES

Le présent contrat est souscrit entre la société Centre Sportif de La Vallée de Joux SA (ci-après désigné comme « Centre Sportif ») et Vous (ci-après désigné comme « l'Adhérent »).

**Prestations :** La souscription d'un abonnement ou l'achat d'accès uniques donnent un droit d'accès aux infrastructures correspondant au type d'abonnement. Tout autre accès n'est pas autorisé.

**Abonnement :** Les abonnements et les carnets de 10 entrées sont nominatifs. En aucun cas ils ne peuvent être partagés avec un tiers. La véracité des données communiquées est de la responsabilité de l'Adhérent, toutes les dissimulations ou fausses informations feront l'objet de poursuites, l'abonnement sera bloqué et aucun remboursement ne sera effectué.

**Tarifs préférentiels :** Des tarifs préférentiels sont accordés aux résidents et aux collaborateurs d'entreprises partenaires. Des justificatifs seront demandés pour chaque inscription donnant droit à ces tarifs. Les tarifs préférentiels ne sont pas cumulables. Le rabais le plus avantageux sera appliqué lors de l'inscription. Si l'Adhérent ne se serait pas prévalu de son avantage lors de son inscription, un délai de 10 jours lui est accordé pour le faire valoir auprès de notre réception. La différence lui sera accordée en crédit sur son prochain abonnement. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

**Conditions liées à l'âge :** L'Adhérent certifie être âgé de 18 ans minimum. Pour les personnes mineures à partir de 14 ans révolus pour la musculation et les cours collectifs et de 16 ans révolus pour le wellness, des exceptions sont accordées avec signature d'un accord parental (document disponible sur notre site ou à notre réception).

**Règlement intérieur :** L'Adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur propre à chaque activité et d'adhérer sans restriction ni réserve aux règles de sécurité et d'hygiène.

Les règlements intérieurs sont affichés au sein de chaque activité.

Il s'engage à respecter les consignes suivantes, entre autres :

- Porter des tenues correctes adaptées à chaque activité.
- Utiliser un linge au fitness sur les appareils et au wellness dans le sauna et dans le hammam pour des questions d'hygiène.
- Adopter un comportement agréable et respectueux envers les autres membres et le personnel du Centre sportif. En cas d'abus un signalement sera effectué à la direction. En cas de dysfonctionnements importants, la sanction peut aller jusqu'à l'annulation de l'abonnement sans remboursement.

**Vestiaires & casiers :** Des casiers individuels sont mis à la disposition des Adhérents, qui doivent y déposer leurs affaires personnelles pendant leur entraînement. Leur utilisation est limitée à la durée de la séance. Le Centre Sportif se donne la possibilité d'ouvrir et vider les casiers de tout Adhérent non présent dans l'enceinte du club.

**Objets perdus ou volés :** Le Centre Sportif décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles, même enfermées dans un casier.

**Utilisation des infrastructures :** Les infrastructures mises à disposition ne peuvent être utilisées que dans le cadre de la ou des disciplines souscrites. Aucune autre activité quelle qu'elle soit n'y sera tolérée, sous peine de sanction ou d'annulation de l'abonnement sans remboursement. La consommation d'alcool, de tabac ou de substances illégales est interdite. Il est interdit de s'entraîner en état d'ébriété ou sous l'effet de substances au sein du club. Il est interdit d'exercer une activité commerciale ou de proposer des services rémunérés dans l'enceinte du club. Ces infractions conduiraient à l'annulation de l'abonnement sans remboursement.

**Conditions d'accès et de sécurité :** Les accès aux infrastructures font l'objet d'horaires précis qui sont communiqués sur notre site ou à notre réception. L'Adhérent accepte que le Centre Sportif soit placé sous vidéosurveillance. Les données enregistrées sont archivées pendant 7 jours et sont ensuite automatiquement effacées. L'Adhérent accepte de fournir ou de se faire prendre en photo lors de son inscription afin de valider son identité. L'Adhérent s'engage à ne pas donner accès aux infrastructures ni à un autre membre, ni à aucune autre personne, sous peine d'exclusion du Centre Sportif sans aucune prétention à remboursement.

**Résiliation à l'initiative du Centre Sportif :** L'abonnement peut être résilié de plein droit à l'initiative du Centre Sportif :

- Dans le cas où l'attitude ou le comportement de l'Adhérent serait contraire aux bonnes mœurs, ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres abonnés ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur du Centre Sportif.
- En cas de défaut de paiement L'Adhérent sera redevable des mois restants dus jusqu'à la fin de la période d'abonnement mentionnée sur le contrat.

**Paiement & retard de paiement :** L'Adhérent s'engage à régler son abonnement selon les conditions stipulées dans le contrat. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de s'assurer du paiement, même dans les cas de prélèvement automatique par le Centre Sportif. En cas de défaut de paiement, l'Adhérent se verra refuser l'accès aux infrastructures relatives à sa souscription jusqu'à la régularisation du montant dû. Si au bout de 45 jours la facture n'est toujours pas payée, l'Adhérent sera en violation de contrat et la totalité de son abonnement sera dû de suite. Le Centre Sportif transmettra le dossier à une société de recouvrement, qui ajoutera des frais supplémentaires de 50 CHF. Ces

frais sont irrévocables. La suspension temporaire ne donne droit à aucune prolongation de l'abonnement. Une fois le montant régularisé l'accès au Centre Sportif sera débloqué. Le Centre Sportif enverra des rappels par email. La non-réception de ces emails n'enlève pas la responsabilité de l'Adhérent de payer et n'empêche pas les frais de recouvrement.

**Modalités de renouvellement et de résiliation :** L'abonnement est conclu pour une durée de 1 mois, 6 mois ou 12 mois, période pendant laquelle il ne peut pas être résilié.

**Prolongation :** Un report d'abonnement peut être accordé à l'Adhérent pour raison médicale (sur présentation d'un certificat médical), ou pour raison de service militaire (sur présentation de la convocation officielle). L'abonnement peut être suspendu pour une durée minimum de 15 jours et maximum 6 mois (9 mois pour grossesse) et sera automatiquement réactivé à la fin de cette période. Aucun report ne sera accordé rétroactivement. Les vacances ou la non-fréquentation des infrastructures ne peut donner droit à une prolongation ou un remboursement.

**Transfert d'abonnement :** Il est possible de transférer son abonnement à un tiers. Pour procéder au transfert, l'Adhérent qui souhaite transférer doit prévenir le Centre Sportif de son intention et communiquer les informations relatives au nouvel adhérent. Le nouvel Adhérent doit accepter le contrat d'adhésion, et reprendra l'abonnement en cours, valable pour la durée initialement prévue dans le contrat d'origine. Il est de la responsabilité de l'Adhérent qui souhaite partir de trouver le nouveau membre.

**Résiliation exceptionnelle :** Une résiliation exceptionnelle est accordée si l'Adhérent quitte le pays ou le canton, et uniquement sur présentation d'une attestation officielle obtenue auprès de l'Office Cantonal de la Population.

**Fermeture exceptionnelle :** Ouvert en principe tous les jours de l'année sauf le 25 décembre, des fermetures des installations peuvent être nécessaires. La fermeture totale ou partielle du Centre Sportif ne donne droit à aucun remboursement ou dédommagement. En cas d'une fermeture imposée des infrastructures (par ex dû au Covid), tout abonnement actif sera gelé. Les factures futures et la date de fin seront repoussées pour la durée de la fermeture.

**Modification des tarifs :** Les prix sont garantis pendant toute la durée du contrat. Le tarif pourra être révisé en tout temps par le Centre Sportif. Dans ce cas, le Centre Sportif informera l'Adhérent par tous les moyens de communication de la mise en application des prix.

**Communication :** Le Centre Sportif communique uniquement par email. Le Centre Sportif décline toute responsabilité si l'adresse d'email n'existe pas, n'est pas valide ou si pour une raison quelconque les emails n'aboutissent pas. Le Centre Sportif ne communique pas sur support papier.

**Etat de santé :** L'Adhérent atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer un sport et que la pratique d'activités physiques ne risque pas d'altérer son état de santé, sa sécurité ou sa condition physique. En cas de doute, l'Adhérent devra demander un avis médical, afin de confirmer son aptitude à exercer une activité sportive. Il n'est pas de la responsabilité du Centre Sportif de faire pratiquer à l'Adhérent un test de fitness, ou tout autre test, afin de déterminer sa condition physique. Tout test éventuellement effectué par le Centre Sportif aurait pour seul objectif de collecter des données à des fins comparatives, afin d'évaluer les progrès de l'Adhérent dans son programme ; en aucun cas ces tests n'ont la vocation de servir d'outil de diagnostic.

**Assurance :** L'Adhérent confirme avoir souscrit une police d'assurance le couvrant pour les dommages corporels dont il pourrait être victime en cas d'accident ou incident au cours de son entraînement. La responsabilité du Centre Sportif ne pourra être engagée en cas de mauvaise déclaration faite par l'Adhérent quant à sa condition physique ou en cas de blessure résultant d'une incapacité, d'une diminution ou de toute autre altération de son état physique.

**Responsabilité de l'Adhérent :** L'Adhérent est responsable des dommages matériels et corporels qu'il pourrait causer, de son propre fait, au sein des infrastructures du Centre Sportif. Il s'engage à payer tous les frais inhérents à ces dommages, sur présentation d'une facture ou d'une déclaration écrite.

**Décharge de responsabilité :** L'Adhérent reconnaît être conscient des risques encourus par l'utilisation des installations auxquelles il a accès au sein du Centre Sportif. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de s'informer sur l'utilisation des installations mises à sa disposition : la responsabilité du Centre Sportif ne pourra être engagée en cas de dommages physiques ou matériels, suite à tout accident résultant de l'inobservation des règles de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

**Juridiction et loi applicable :** Le présent contrat est soumis au droit Suisse. Tout litige pouvant opposer l'Adhérent au Centre Sportif au sujet de ces conditions de vente, de l'accès aux infrastructures, de l'utilisation des infrastructures et des installations sera soumis exclusivement aux instances judiciaires du forum juridique du Centre Sportif au Sentier.